

# Parc amazonien de Guyane

## Parc national



Conseil d'administration

Séance du 10 novembre 2016

### Délibération n°2016-230

#### **Validation du projet de convention et de ses annexes relatif au Programme LEADER 2014-2020 du GAL Sud**

**Vu** la délibération n°2014-187 prise par le Conseil d'Administration en séance du 28 novembre 2014 favorable à l'élaboration par le Parc amazonien de Guyane d'une candidature au programme LEADER 2014-2020 et le portage d'un Groupe d'Action Locale pour 2014-2020 ;

**Vu** la délibération n°2016-222 prise par le Conseil d'Administration en séance du 25 février 2016 approuvant le périmètre composé des communes de Saül, de Papaïchton et de Maripa-Soula ; autorisant le bureau du Conseil d'administration à approuver le projet de convention et ses annexes liant la Collectivité Territoriale de Guyane (autorité de gestion), l'Agence de Services et de Paiement (organisme payeur), et le Parc amazonien de Guyane (structure porteuse du GAL) pour la mise en œuvre du programme LEADER du GAL Sud ; mandatant le Président du Conseil d'administration pour négocier et signer tout document relatif au programme LEADER, dont la convention ;

**Vu** la stratégie de développement local LEADER 2014-2020 pour le Sud Guyane et le plan d'action qui en découle qui s'appuie sur un diagnostic partagé et un processus de concertation locale, mettant en avant un besoin de 2 540 000 € (deux millions cinq cent quarante euros) ;

**Considérant** la décision du comité de sélection LEADER de répartir une enveloppe FEADER sur un premier abondement de façon égale entre les territoires LEADER d'un montant de 1 500 000 € (un million cinq cent mille euros), avec la possibilité d'un réabondement à partir de l'enveloppe réservataire en cours de programmation ;

**Vu** le projet de convention et ses annexes (stratégie de développement local, maquette financière, composition du comité de programmation, trame du règlement intérieur...);

**Considérant** la nécessaire désignation d'un président de GAL issu de la structure porteuse et représentant celle-ci, et la responsabilité du président du PAG dans le portage juridique, administratif et financier du GAL en l'absence d'existence juridique du GAL ;

**Considérant** l'avis favorable sous réserves émis par le comité de sélection LEADER (CTG, ASP, Etat, CNES) le 3 octobre 2016 en faveur de la candidature LEADER portée par le PAG ;

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide :

#### **Article 1 :**

- D'approuver la stratégie de développement local LEADER 2014-2020 pour le Sud Guyane et l'ensemble des fiches-actions du plan d'actions qui s'y rattache ;
- D'approuver la maquette financière d'1 500 000 € (un million cinq cent mille euros) du FEADER correspondant à un premier abondement pour la mise en œuvre du plan de

développement LEADER 2014-2020 du GAL Sud, évalué à 2 540 000 € à l'issue de la phase préparatoire ;

- D'approuver la composition du comité de programmation du GAL Sud (cf. annexe 3), et de prévoir dans le règlement intérieur du GAL les conditions de modification de la composition du GAL (admission, retrait) dans le respect de l'équilibre public/privé ;
- D'approuver la nomination de Jules DEIE, comme représentant du PAG au GAL Sud et président du GAL Sud ,
- D'approuver le projet de convention entre la Collectivité Territoriale de Guyane (autorité de gestion), l'Agence de Services et de Paiement (organisme payeur), le Parc amazonien de Guyane (structure porteuse du GAL) et le Groupe d'Action Locale Sud(GAL) relative à la mise en œuvre du Développement Local mené par les Acteurs locaux dans le cadre du Programme de Développement Rural de la Guyane, ainsi que ses annexes ;
- D'autoriser le président du PAG à déléguer sa signature au représentant du PAG au GAL Sud, en tant que président du GAL, pour tout ou partie des actes juridiques, administratifs et financiers se rapportant au GAL ;

**Article 2 :**

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public du Parc Amazonien de Guyane.

**Article 3 :**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Cayenne dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Le Président du Conseil d'administration,



Claude SUZANON

Le Directeur,



Gilles KLEITZ

Le Commissaire du Gouvernement,  
Pour le Préfet de Guyane,  
Le Sous-préfet aux communes de l'intérieur,



Eric INFANTE

# Parc amazonien de Guyane

## Parc national



Conseil d'administration

Séance du 10 novembre 2016

### Annexe 3 de la délibération n°2016-230

## Validation du projet de convention et de ses annexes relatif au Programme LEADER 2014-2020 du GAL Sud

### Composition et présidence du comité de programmation du GAL Sud proposées

Représentant		6 Titulaires	6 Suppléants
COLLEGE PUBLIC	Commune de Saül	<b>CHARLES Marie Hélène</b> , Maire de Saül	<b>YA KONG Mélanie</b> Conseillère municipale de Saül
	Commune de Papaïchton	<b>BAKAMAN Paul</b> , Conseiller spécial du Maire de Papaïchton	<b>DJANI Emilie</b> Conseillère municipale de Papaïchton
	Commune de Maripa-Soula	<b>ATIA Joseph</b> , Conseiller spécial du Maire de Maripa-Soula	<b>ABLANC Christophe</b> , Conseiller spécial du Maire de Maripa-Soula
	Communauté de communes de l'Ouest Guyanais (CCOG)	<b>DOLIANKI Paul</b> Elu communautaire CCOG d'Apatou	<b>ABIENSO Marie-Thérèse</b> Elu communautaire CCOG de Maripa-Soula
	Collectivité Territoriale de Guyane (CTG)	<b>DJANI André</b> Elu CTG de Papaïchton	<b>JOSEPH Anne-Gaëlle</b> Elue CTG de Maripa-Soula
	Parc amazonien de Guyane (PAG)	<b>DEIE Jules</b> , Représentant des collectivités territoriales et de leurs groupes	<b>BELLARDIE Tristan</b> 2e vice-président PAG
<b>8 Titulaires</b>		<b>6 Suppléants</b>	
COLLEGE PRIVE	<b>SELE Julie</b> , Directrice d'Initiative Ouest Guyane, réseau d'appui aux entreprises (Saint Laurent du Maroni)		<b>APOUYOU Arnaud</b> , personne-ressource Emploi/Formation (Maripa-Soula)
	<b>TANI Eric</b> , entrepreneur-commerçant (Maripa-Soula/Haut-Maroni)		<b>DIFOU Charles</b> , enseignant libraire (Papaïchton)
	<b>BAGADI Gabriel</b> , entrepreneur-commerçant (Papaïchton)		<b>ALLINCKX Cindy</b> , agricultrice (Saül)
	<b>PENON Lawa</b> , agriculteur de l'association d'agrotransformation Oli-Taanga (Maripa-Soula)		<b>DJABA Cimonard</b> , président de Wanton Melody (Papaïchton)
	<b>ADAOUDE Carlos</b> , artiste-artisan aluku (Papaïchton)		<b>NGUYEN THI SANG Coline</b> , gérante Auberge de la montagne (Maripa-Soula)
	<b>OPOYA Aïmawalé</b> , artiste-artisan amérindien (Taluen)		<b>TANI Mirta</b> , personne-ressource Vie associative/Formation Tourisme (Maripa-Soula)
	<b>GOUDOT Jean-Paul</b> , gérant des carbets du bord, président de l'ASDCDE (Saül)		
	<b>YA Siong</b> , présidente de Panga, opératrice touristique (Saül)		

La présente liste est établie sous réserve de confirmation écrite des personnes approchées et dans la limite de l'équilibre public/privé, titulaire/suppléant recherché

	Privé	Public	TOTAL
<b>Titulaires</b>	<b>8</b>	<b>6</b>	<b>14</b>
<b>Suppléants</b>	6	6	12
<b>TOTAL</b>	14	12	<b>26</b>